

## EXTRAITS DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2014

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 28 avril 2014 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

**Etaient présents** : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, D. CUMONT, C. THIBAUT, S. PREAU, M. TOUSSAINT, P. MADELENAT, M. LUTGEN, F. RAGOBERT, C. CAGNAT.

**Absents excusés** : S. VIGNOL (pouvoir à E. CHANUT), E. CHAPILLON (pouvoir à S. PREAU), M.H. MOUTURAT (pouvoir à M.C. BARON), R. LECOLLE (pouvoir à V. GIABBANI).

**Secrétaire de séance** : F. RAGOBERT.

☆☆☆

A l'ouverture de la séance, Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, de surseoir aux points suivants :

- la désignation des membres de la commission des impôts directs (manque de temps nécessaire pour élaborer les listes de noms à présenter),
- l'élection du délégué suppléant de la communauté de l'Auxerrois (compte tenu de la contradiction des textes et du manque d'information précise à ce sujet).

Et d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Remboursement d'achats faits par les pompiers de Perrigny,
- Désignation du représentant de la C.L.E.C.T.

### **CONSTITUTION DES COMMISSIONS**

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de constituer les commissions municipales à main levée, le maire étant président de droit.

- **Développement économique**  
Tous les membres du conseil municipal.
- **Finances**  
Tous les membres du conseil municipal.
- **Travaux voirie, bâtiments, environnement**  
Vice-président : D. CUMONT  
Membres : S. VIGNOL, S. PREAU, M. TOUSSAINT, E. CHAPILLON, P. MADELENAT, F. RAGOBERT, R. LECOLLE.
- **Fleurissement, concours des maisons fleuries**  
Vice-président : M.C. BARON  
Membres : S. PREAU, M. LUTGEN, C. CAGNAT.
- **Fêtes et cérémonies, animations**  
Vice-président : S. VIGNOL  
Membres : V. GIABBANI, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT, P. MADELENAT, M. LUTGEN.
- **Communication, informatique**  
Vice-président : S. VIGNOL  
Membres : M.C. BARON, S. PREAU, M.H. MOUTURAT, F. RAGOBERT, R. LECOLLE.

- **Attribution des logements**  
Vice-président : V. GIABBANI  
Membres : S. VIGNOL, C. THIBAUT, C. CAGNAT.
- **Accessibilité et sécurité**  
Vice-président : V. GIABBANI  
Membres : C. THIBAUT, M. TOUSSAINT, P. MADELENAT, M. LUTGEN.

### **DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Le nombre de membres élus pouvant aller de 4 à 8, le conseil municipal décide d'en fixer le nombre à 5. La désignation a lieu au scrutin secret de liste. Sont élues : V. GIABBANI, C. THIBAUT, S. PREAU, M.H. MOUTURAT, C. CAGNAT.

Les membres extérieurs seront nommés par arrêté du Maire, en nombre égal à celui des membres élus.

### **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DU GIP E-BOURGOGNE**

Le conseil municipal désigne M.C. BARON en tant que représentant de la commune pour siéger au groupement d'intérêt public e-bourgogne, et E. CHANUT en tant que suppléant.

### **DELEGATIONS DONNEES PAR LE MAIRE AUX ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle les délégations qu'il a données aux adjoints, par arrêté, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 :

#### **Valérie GIABBANI :**

Gestion du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et des affaires sociales,  
Police des funérailles,  
Relation avec les associations et les entreprises,  
Suivi des locations communales (salles, logements et commerces),  
Sécurité des biens et des personnes.

#### **Marie-Christine BARON :**

Budgets et affaires financières,  
Affaires scolaires (y compris restauration scolaire et garderie),  
Gestion du personnel communal (scolaire et péri-scolaire),  
Organisation du concours des maisons fleuries.

#### **Stéphane VIGNOL :**

Communication et information municipale,  
Gestion de l'ensemble de l'équipement informatique communal,  
Fêtes et cérémonies, animations communales,  
Gestion des bâtiments et suivi des travaux des bâtiments,  
Suivi du prêt du matériel aux associations.

#### **Denis CUMONT :**

Dossiers d'urbanisme et affaires foncières,  
Etude et surveillance des travaux d'investissement,  
Signature des actes administratifs et notariés, en cas d'absence du Maire,  
Signature de tous les documents relatifs aux affaires financières en cas d'absence du 2<sup>ème</sup> adjoint.

## **INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Compte tenu que le taux maximum autorisé pour les indemnités des élus dans les communes de 1000 à 3499 habitants est de 43 % de l'indice brut 1015 pour le Maire et de 16,5 % pour les adjoints, le conseil municipal décide de fixer le taux de l'indemnité du maire à 38 %, et celui des adjoints à 14 %, soit un montant brut global mensuel de 3 573,40 €.

Les indemnités seront versées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, date effective de délégation de fonctions du Maire aux adjoints.

## **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

En application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal décide de donner délégation au Maire pour régler l'ensemble des tâches de gestion courante définies à cet article, dans certaines limites ou conditions lorsque celles-ci le prévoient.

## **REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE 2013**

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Madame BARON, adjointe aux finances, décide d'effectuer la reprise et l'affectation anticipée des résultats de l'exercice 2013 avant le vote du budget primitif 2014 pour le budget principal et les budgets annexes.

<b>BUDGETS</b>	<b>Résultat reporté Fonctionnement</b>	<b>Résultat reporté Investissement</b>	<b>Affectation</b>
Budget principal	298 649,37	10 378,66	114 721,31
Assain. eaux usées	20 286,35	101 839,73	0
Lotis. Bas Bréandes	0	140 897,09	0
Amén. Côte de Bréandes	0	- 170 201,15	0

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 – Budget principal et budgets annexes :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement, les budgets primitifs 2014 qui s'équilibrent de la façon suivante :

<b>BUDGETS</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Cumul</b>
Budget principal	1 438 843	897 689	2 336 532
Assain. eaux usées	43 386	146 339	189 725
Lotis. Bas Bréandes	270 897	205 897	476 794
Amén. Côte de Bréandes	2 165 798	1 807 000	3 972 798

## **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal arrête à 14 000 € le montant total des subventions de fonctionnement qui seront versées aux associations. A noter, deux nouvelles associations : « Perrigny et les années 60-70 » et « Les Bréandes » (football à 7). Globalement, le montant des subventions individuelles est inchangé par rapport à celui de 2013.

## **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2014 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, le maintien en 2014 des taux votés en 2013, inchangés depuis 2011 :

<b>TAXES</b>	<b>Taux votés en 2013</b>	<b>Taux votés en 2014</b>
Taxe d'habitation	11,30	11,30
Foncier bâti	16,03	16,03
Foncier non bâti	40,07	40,07

### **VILLAGES DE L'YONNE 2014 – DEMANDE DE SUBVENTION**

Les travaux de la salle multisports sont terminés. Il reste l'aménagement des abords, notamment le parking. Le conseil municipal décide de solliciter l'aide financière du Conseil Général au titre des « Villages de l'Yonne », au taux de 30 %. Le montant des travaux s'élève à 27 325,32 € HT, soit une subvention attendue de 8 197 €.

### **REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT**

Le conseil municipal décide de rembourser à Monsieur CUMONT le déplacement effectué en train le 25 mars 2014 à CHALON/SAONE pour signer un acte notarié au nom de la commune. Ce montant s'élève à 68,40 €.

### **ASSURANCE SALLE MULTISPORTS - AVENANT AU CONTRAT VILLASSUR**

Le conseil municipal examine la proposition d'avenant au contrat « Villassur » de Groupama pour tenir compte de la salle multisports (nouvelles garanties). Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 7 711,99 € TTC.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN – VENTE RUE DU VILLAGE**

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption urbain sur la vente d'un pavillon situé rue du Village.

### **SDEY – CONVENTION DE MANDAT POUR MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE**

Compte tenu de la dissolution du SIER de l'Auxerrois au 31/12/2013, remplacé au 01/01/2014 par le SDEY, il est nécessaire de confier, à la nouvelle entité, les travaux en cours. Il s'agit de l'extension des réseaux éclairage public et télécommunication sur le CR n° 67 (rue de la Côte de Bréandes). Accord du conseil municipal.

### **AMENAGEMENT COTE DE BREANDES – AVENANT N° 2 AU MARCHÉ**

Les travaux de viabilisation des terrains rue de la Côte de Bréandes sont achevés. Les surfaces de béton désactivé n'ont pas été réalisées et sont différées à l'issue des travaux de construction. Le conseil municipal décide de passer un avenant en moins-value de 9 612 € HT, portant le montant du marché à 288 465,10 € HT.

### **ACHAT DE TERRAIN POUR CREATION D'UN FOSSE AUX BREANDES**

L'aménagement de la « Côte de Bréandes » a rendu nécessaire la création d'un bassin de rétention des eaux en partie basse. Pour l'évacuation, un fossé a été créé entre la rue du Fréaux et la rue des Vignerons, le long de deux propriétés privées. Les parties de terrain attenantes (environ 340 m<sup>2</sup> pour l'une et 60 m<sup>2</sup> pour l'autre) seront acquises par les riverains, lesquels se sont engagés à garantir la pérennité de cet ouvrage. Le conseil municipal accepte l'acquisition de l'emprise de ce fossé, environ 402 m<sup>2</sup> au prix de 10 € le mètre carré.

## **REMBOURSEMENT D'UN ACHAT DE VETEMENTS DE POMPIERS**

Compte tenu du non respect de la procédure administrative d'achat de vêtements de pompiers, le conseil municipal consent, exceptionnellement, par 8 voix pour, 3 contre et 4 abstentions, au remboursement d'un achat d'un montant de 185 €, réglé par carte bancaire par l'un des bénévoles. Un courrier de rappel des règles en matière de commande et de règlement des achats publics a, par ailleurs, été adressé au chef de corps.

## **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA C.L.E.C.T.**

Le conseil municipal désigne Denis CUMONT, conseiller communautaire, en tant que représentant de la commune pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

## **DECISIONS DU MAIRE**

Le conseil municipal prend acte des décisions de Denis CUMONT, Maire de la précédente municipalité, prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2014/08 du 21/03/2014 : Contrat de location de la maison ancienne aux Bréandes. Signature du bail à effet du 1<sup>er</sup> avril 2014 avec Mme FONTES Florence.
- N° 2014/09 du 24/03/2014 : Travaux d'aménagement des trottoirs du lotissement « Le Bas de Bréandes », attribution du marché à ETPB pour 97 202,50 € HT.
- N° 2014/10 du 26/03/2014 : Déconsignation CDC de la somme de 2 700 € pour l'acquisition du terrain CHOINE.

## **AFFAIRES DIVERSES :**

- Renouvellement des instances paritaires du Centre de Gestion de l'Yonne : Après le renouvellement des conseils municipaux, le CDG 89 va devoir procéder au renouvellement des élus siégeant dans les Commissions Administratives Paritaires (CAP) et sollicite des candidatures. Mesdames CAGNAT et BARON acceptent de se porter candidates.
- Renouvellement des commissions permanentes de la Communauté de l'Auxerrois : Chaque commune doit être représentée pour siéger dans les 6 commissions permanentes et thématiques de la communauté. Les désignations sont faites comme suit :
  - Finances – Ressources internes : M.C. BARON
  - Développement économique, aménagement de l'espace - Tourisme : D. CUMONT
  - Transports : C. THIBAULT
  - Logement – Habitat : V. GIABBANI
  - Cohésion sociale – Equipements et services publics : V. GIABBANI
  - Environnement développement durable -Opérations d'aménagement : E. CHANUT
- Permanences du bureau de vote : Il est procédé à la mise en place du tableau des permanences pour le scrutin des élections européennes du 25 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h 00.